



Projet de territoire

Charte du Pays Indre & Cher

Octobre 2006

Syndicat du Pays Indre et Cher - HOTEL DE VILLE - 37260 MONTS
Tél : 02.47.26.19.91 - Fax : 02.47.73.16.60 - E-mail : paysindreetcher@wanadoo.fr



| | |
|--|-----------|
| <u>3</u> | |
| <u>1. La Stratégie du Pays Indre & Cher.....</u> | <u>3</u> |
| <u>2. La finalité du Pays Indre & Cher.....</u> | <u>4</u> |
| <u>3. Trois objectifs stratégiques.....</u> | <u>6</u> |
| 1. Objectif Stratégique :..... | 7 |
| Favoriser un développement équilibré..... | 7 |
| dans une démarche Eco-Citoyenne..... | 7 |
| 1.1 - CONSTAT..... | 8 |
| 1.2 - Déclinaison de l'objectif | 10 |
| 1.3 - AXES DE DEVELOPPEMENT..... | 11 |
| 1. Favoriser l'accueil, l'accompagnement et le développement des entreprises dans une démarche de qualité..... | 11 |
| 2. Favoriser l'accès à l'emploi du plus grand nombre..... | 12 |
| 3. Participer à des démarches environnementales locales..... | 13 |
| 4. Faire découvrir et promouvoir le territoire..... | 14 |
| 5. Professionnaliser l'accueil des touristes..... | 17 |
| 2. Objectif Stratégique : FACILITER les déplacements « propres »..... | 19 |
| 2.1 - CONSTAT..... | 20 |
| 2.2 - Déclinaison de l'OBJECTIF | 22 |
| 2.3 - AXES DE DEVELOPPEMENT..... | 23 |
| 6. Création, extension et amélioration des transports en commun..... | 23 |
| 7. Favoriser le développement des circulations douces..... | 24 |
| 3. Objectif Stratégique :..... | 25 |
| Offrir un territoire de vie..... | 25 |
| 3.1 - CONSTAT..... | 26 |
| 3.2 - Déclinaison de l'OBJECTIF | 27 |
| 3.3 - axes de développement..... | 30 |
| 8. Développer une offre de logements adaptés aux besoins..... | 30 |
| 9. Structurer et renforcer les services d'accueil et d'aides aux personnes..... | 30 |
| 10. Développer une politique culturelle et de loisirs cohérente..... | 32 |
| 11. Préserver une image de qualité du territoire..... | 34 |
| 12. Préserver la ressource « EAU »..... | 36 |
| <u>4. SCHEMA DE SYNTHESE.....</u> | <u>38</u> |
| | 38 |

1. LA STRATÉGIE DU PAYS INDRE & CHER

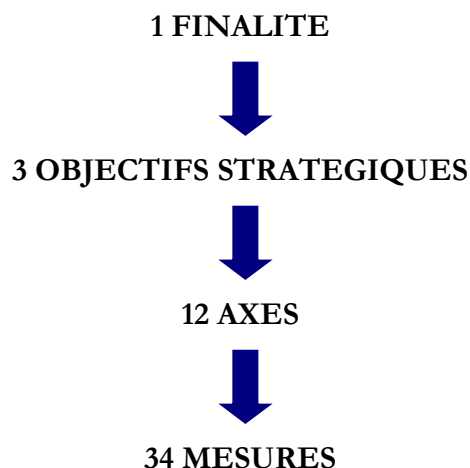
Le diagnostic territorial a mis en évidence les enjeux suivants :

1. **Maintenir l'attractivité du Pays Indre & Cher en répondant aux besoins des entreprises et en développant une offre cohérente et attractive**
2. **Renforcer et équilibrer le potentiel touristique sur l'ensemble du territoire**
3. **Assurer un cadre de vie de qualité, respectueux de notre environnement et celui des générations futures**
4. **Améliorer la mobilité et l'accessibilité pour tous**

Afin de traduire ces enjeux, une finalité s'est dégagée qui vise à **accompagner la mutation du Pays Indre & Cher dans une démarche de développement durable.**

Cette finalité s'articule autour de **trois objectifs stratégiques.**

12 axes de développement précisent les trois objectifs stratégiques. Chaque axe se décline en plusieurs mesures et/ou pistes d'actions qui contribueront dans la seconde phase à l'élaboration d'un programme d'actions ou contrat de Pays.



2. LA FINALITÉ DU PAYS INDRE & CHER

Le **diagnostic** réalisé sur le Pays Indre & Cher a confirmé un territoire très dynamique, fortement lié à l'agglomération tourangelle. Le Pays subit à la fois **l'attraction de l'agglomération tourangelle** et bénéficie, grâce à cette proximité, d'une **forte attractivité économique et résidentielle**.

L'arrivée de **deux infrastructures à vocation nationale, et même européenne** : l'autoroute A85 « Tours – Vierzon » et la ligne LGV Sud Atlantique va impulser de nouveaux changements et de nouveaux développements.

L'élaboration de la Charte de Développement arrive donc à une période charnière pour le Pays et l'occasion nous est donnée de bâtir ensemble, un projet de territoire à moyen et long termes intégrant ces enjeux et ces profonds changements.

Les acteurs du Pays sont tombés d'accord sur la nécessité d'œuvrer ensemble pour **construire**, aux portes de l'agglomération tourangelle, **une nouvelle forme** d'organisation urbaine répondant aux objectifs qualitatifs et quantitatifs : organiser l'étalement urbain tout en conjuguant croissance démographique, développement urbain, développement économique et qualité de vie.

Cette nouvelle organisation devrait permettre d'éviter le dépérissement, l'effacement ou encore l'étiollement des pôles du Pays. Du bourg à la ville moyenne, chacun doit être revivifié et garder sa place, en développant les fonctions qui s'imposent.

A l'instar de la commune de Ballan-Miré, qui a su conserver son identité voire même renforcer certaines de ses fonctions traditionnelles, il convient de faire émerger **de nouveaux pôles de centralités**.

Cette organisation doit veiller à :

- Préserver le patrimoine naturel et bâti original et traditionnel,
- Conforter les centralités et les centres bourgs,
- Préserver les vallées alluviales et les espaces boisés.
- Maintenir une agriculture périurbaine dynamique,

tout en favorisant le développement des activités économiques et l'adaptation des services aux modes de vie actuels de la population (social, culturel, sportif et loisirs,...).

Le projet de développement s'articule autour de 3 principes forts :

- **L'équilibre** entre un développement périurbain maîtrisé, le maintien d'une agriculture dynamique et la protection des espaces naturels,
- **La diversité des fonctions périurbaines et une mixité sociale**, les besoins en matière d'habitat, d'équipements publics et d'activités économiques,
- **Une utilisation économe et équilibrée de l'espace** : maîtrise des déplacements, préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol, et des espaces naturels, sauvegarde du patrimoine et prévention des risques.

La qualité du territoire et le respect des dispositions prévues par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de décembre 2000 invitent le Pays à inscrire ce modèle périurbain dans une **démarche de développement durable**.

Cette démarche suppose :

- la recherche d'un équilibre entre des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, et une répartition plus équitable des avantages tirés de la croissance entre les personnes et les territoires.
- Une préservation de l'environnement et des ressources naturelles comme condition indispensable au progrès.

Pour mettre en pratique ce concept, le Pays souhaite accompagner et inciter les maîtres d'ouvrage à intégrer les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement durable dans leur prise de décision.

Il en découle tout naturellement pour le projet de territoire du Pays, la finalité suivante :

Accompagner la mutation de notre territoire dans une démarche de développement durable.

La finalité affichée est donc de **maîtriser au mieux le développement du territoire** au profit de sa population tout en préservant son environnement, et ce, avec le souci des générations futures. Il s'agit là d'une véritable ambition.

Le développement va se traduire par l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités. Pour réussir cet accueil, il faut porter une attention toute particulière au cadre de vie qui leur sera offert. Cela nécessite outre la création d'emplois :

- une offre diversifiée de logements permettant la mixité sociale, richesse d'un territoire en développement,
- la création des services à la population adaptés aux besoins,
- la préservation du cadre de vie.

Avec le développement du territoire, l'organisation de la mobilité apparaît comme l'un des principaux enjeux du territoire. L'affirmation d'une démarche de développement durable, oriente le Pays vers l'émergence d'une meilleure offre de transport en commun et de circulations « douces ».

3. TROIS OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Afin d'atteindre l'ambition du Pays : « Accompagner la mutation de notre territoire dans une démarche de développement durable » et construire un modèle adapté à notre territoire, une stratégie de développement qui se décline en **3 objectifs stratégiques** a été mise en place :

1- FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DANS UNE DÉMARCHE **ECO-CITOYENNE**

- ➔ Des entreprises, génératrices d'emplois
- ➔ Un accès à l'emploi pour tous
- ➔ Des énergies renouvelables = une piste pour l'avenir
- ➔ Un tourisme de qualité et de proximité = un secteur porteur.

2- FACILITER LES DÉPLACEMENTS « PROPRES »

- ➔ Amélioration d'une offre de transport en commun attractive et véritable alternative à l'automobile.
- ➔ Incitation au développement des circulations « douces ».

3- OFFRIR UN TERRITOIRE DE VIE

- ➔ Un parc de logements adapté aux besoins
- ➔ Une offre de services adaptée aux personnes fragilisées
- ➔ Une politique culturelle et de loisirs équilibrée
- ➔ Un cadre de vie et un environnement préservé
- ➔ L'enjeu de la ressource en EAU

Des axes de développement précisent les trois objectifs stratégiques définis précédemment. Chaque axe se décline en plusieurs mesures et/ou pistes d'actions qui contribueront dans la seconde phase à l'élaboration d'un programme d'actions ou contrat de Pays.

**1. OBJECTIF STRATÉGIQUE :
FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ
DANS UNE DÉMARCHE ECO-CITOYENNE**

1.1 - CONSTAT

Compte tenu de sa localisation et de sa desserte, notre territoire bénéficie avec ou sans intervention d'un développement économique important.

Le diagnostic révèle :

- Un territoire particulièrement dynamique avec **un taux de chômage relativement faible** et stable dans le temps (8,9 %).
- Un Pays fortement marqué par un **secteur artisanal dynamique** (645 entreprises), en particulier dans le secteur du BTP (47% des entreprises artisanales, 15% des emplois privés).
- Un développement difficile du commerce compte tenu de la concurrence avec l'agglomération et notamment de la proximité des zones commerciales de Chambray les Tours, La Riche et Joué lès Tours. On dénote une marge de progression **dans le secteur des services** qui représente **déjà 47,1 % des emplois privés**. (49% sur le département)
- **Un solde de créations-cessations d'entreprises positif** sur le territoire en particulier sur la Confluence. L'analyse détaillée révèle des différences sectorielles :
 - Les services, le BTP se sont développés,
 - Les activités agricoles, les commerces et l'industrie sont stables voire en légère régression.
- Un taux de réussite des entreprises très légèrement supérieur à celui du département.
- Une tendance assez marquée de développement des activités tertiaires.
- Un **taux d'emploi inférieur à 1 (0,64)** : Près de 50% des actifs ne travaillent pas sur le territoire de résidence entraînant ainsi des migrations alternantes importantes.
- Un potentiel de développement important puisque le Pays offre 22% de la superficie disponible des ZAE du département avec **trois zones d'intérêt majeur** : Carrefour en Touraine, Even Parc et ISOPARC.
- Un niveau de formation **assez élevé surtout sur le secteur de la Confluence** (2ème rang départemental après l'agglomération). On constate cependant **un manque de formation** très pénalisant pour une tranche de la population qui ne peut accéder à des emplois qualifiés et se trouve souvent cantonnée à des emplois instables.
- **Un secteur touristique à développer** en s'appuyant sur la présence :
 - du **Château et des jardins de Villandry** : 2nd pôle touristique du département avec près de 350 à 400 000 visiteurs / an,
 - Un axe touristique principal : la **Vallée du Cher** inscrit sur l'itinéraire touristique Chenonceaux - Tours – Villandry – Langeais – Azay – Rigny Ussé – Chinon.
 - L'itinéraire « La Loire à Vélo »
 - La vallée de la Loire, Patrimoine Mondiale de l'UNESCO

CHIFFRES CLES

- Taux de chômage relativement faible : 8,9%
- 11 zones d'activités dont ISOPARC
- 2 sites d'activités d'intérêt majeur (Près de 300 ha supplémentaires) soit ~ 6 000 emplois prévus
- Plus de 70 % des actifs travaillent hors de leur commune de résidence
- Nombreuses entreprises artisanales dont 38,8 % de chefs d'entreprises de plus de 50 ans
- Niveau de formation élevé de la population
- Offre en hébergements touristiques faible

ATOUS / DIFFICULTES

| ATOUS | DIFFICULTES |
|--|---|
| Attractivité du territoire Proximité de l'agglomération tourangelle Présence d'infrastructures 3 sites d'activités d'intérêt majeur Croissance démographique Main d'œuvre qualifiée Secteur artisanal dynamique Marge de progression importante des services 3 pôles : Ballan-Miré, Monts et Montbazou/Veigné Agriculture périurbaine dynamique Axe touristique majeur avec l'axe ligérien Présence du 2 nd pôle touristique du département Présence de l'itinéraire de « La Loire à Vélo » Richesse du patrimoine naturel et bâti | Pression Foncière Morcellement du territoire avec l'arrivée de nouvelles infrastructures Transports en commun peu utilisés Forte proportion de chefs d'entreprises de plus de 50 ans Taux d'emplois inférieur à 1 Vulnérabilité des zones naturelles, agricoles et forestières Conflit d'usage sur l'utilisation des sols |

1.2 - DÉCLINAISON DE L'OBJECTIF

La finalité du Pays porte sur l'élaboration d'une nouvelle organisation urbaine conjuguant croissance démographique, développement urbain, qualité de vie et développement économique.

La stratégie économique du territoire s'oriente vers la maîtrise et l'organisation de l'accueil des entreprises dans une logique de développement durable. Ce développement doit se faire dans le respect des habitants et de l'environnement.

La volonté de mener une logique de développement durable est présente dans chaque objectif stratégique et constitue l'ambition forte du Pays.

Le 1^{er} objectif stratégique s'appuie sur quatre axes :

- **Des entreprises, génératrices d'emplois** : Le développement de 3 pôles d'activités d'intérêt national et l'accueil de grandes entreprises (sites de logistiques,...) doivent s'accompagner d'une politique en faveur du maintien d'un maillage des petites entreprises artisanales et commerciales (aide à la reprise et à la transmission des entreprises,...). L'accueil et le maintien des entreprises doivent s'inscrire dans une démarche environnementale, paysagère et urbanistique.
- **Un accès à l'emploi pour tous** : Le Pays souhaite développer une politique de mise en réseau des entreprises pour :
 - faire connaître les entreprises locales et leurs besoins,
 - répondre au mieux à leur demande et trouver localement une main d'œuvre adaptée,
 - faire découvrir les métiers et les débouchés sur le territoire aux demandeurs d'emplois.

On s'appuiera pour ce faire, sur le partenariat avec le monde des entreprises que développent les structures existantes d'insertion par l'emploi (PISE, Point Accueil Emploi, Mission Locale,...).

Le renforcement d'un partenariat entreprises/formation et recherche s'inscrit dans cette démarche.

- **Des énergies renouvelables = une piste pour l'avenir.** L'accompagnement d'opérations pilotes peut permettre de faire émerger de nouveaux débouchés notamment pour le monde agricole.
- **« Un tourisme de qualité et de proximité » = un secteur porteur.**

L'économie touristique, en particulier **le tourisme de proximité**, représente un véritable potentiel de développement, de richesses et d'emplois. Le Pays est un territoire de passage de touristes attirés entre autre, par le château et les jardins de Villandry, et l'itinéraire « La Loire à Vélo ». Un des objectifs recherchés est d'augmenter le temps de séjour des touristes. Pour cela, le Pays doit s'inscrire dans une démarche de qualité des services, de l'accueil, des prestations,... Il doit tendre vers une professionnalisation des acteurs afin de diffuser vers l'extérieur mais également vers les habitants une image de qualité, gage de développement du territoire.

1.3 - AXES DE DEVELOPPEMENT

1. FAVORISER L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS UNE DEMARCHE DE QUALITE

Le Pays dispose d'un potentiel important en matière de zones d'activités avec 3 zones d'intérêt majeur : ISOPARC à Sorigny – Monts (153 ha dont 91 ha commercialisables), CARREFOUR EN TOURAINE à Ballan-Miré (240 ha) et EVEN PARC à Esvres sur Indre (50 ha plus extension de 60 ha).

L'ensemble des zones du Pays représente 6 % des zones d'activités du département (en nombre et en surfaces occupées) et près de 22 % de la superficie disponible sur le département.

Un des objectifs du Pays consiste à favoriser une politique d'aménagements de qualité des zones d'activités d'intérêt national ou départemental afin d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire.

Cette politique de grandes zones, dont la logistique constitue une des vocations, permet l'accueil d'entreprises créatrices d'emplois fortement consommatrices d'espaces : elle se traduit par une politique d'accompagnement des entreprises locales par le développement de sites d'activités d'intérêt local, le développement de l'offre d'immobilier d'entreprises et la dynamisation du tissu économique, artisanal et commercial local.

o **MESURE 1 : RENFORCER ET DYNAMISER LE TISSU ARTISANAL, COMMERCIAL ET AGRICOLE**

Cette mesure vise à accompagner l'évolution du tissu artisanal et commercial : mise aux normes de l'outil de production, développement de l'activité,.... Les dispositifs financiers existants et plus particulièrement l'ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) seront mobilisés pour soutenir les projets de modernisation et de renforcement de la compétitivité des entreprises.

Ce dispositif sera complété par la mise en œuvre d'actions d'animations collectives.

L'ORAC devra également s'accompagner d'une action visant à favoriser la transmission / reprise d'entreprises. La transmission d'entreprises artisanales, commerciales et agricoles est un véritable souci sur le territoire où près de 42% des artisans et métiers de bouche, ont plus de 50 ans (35,8 % sur le département)

Les pistes d'actions :

- ➔ Mettre en place une ORAC sur le territoire du Pays
- ➔ Accompagner les collectivités pour la mise à disposition d'immobilier visant à maintenir les activités artisanales et commerciales en centre bourgs.
- ➔ Accompagner la transmission/reprise des entreprises artisanales, commerciales et agricoles

○ **MESURE 2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE D'ENTREPRISES DE QUALITÉ**

Il convient de veiller à la complémentarité entre zones d'activités d'intérêt national, zones d'intérêt régional et zones d'activités d'intérêt local afin de répondre à la diversité des besoins.

La demande des entreprises étant de plus en plus forte en matière d'immobilier, il convient de soutenir également le développement de locaux d'activités (Bâtiment blanc, ateliers relais, pépinière d'entreprises,...) porté par les collectivités locales et respectant une démarche environnementale.

A l'instar de la zone d'ISOPARC qui s'est engagée dans une démarche PALME et une certification ISO 14001, le Pays affiche clairement sa volonté de créer des parcs d'activités conjuguant enjeux sociaux, enjeux économiques et enjeux écologiques.

Seront favorisées les démarches environnementales, conformes aux besoins des entreprises de plus en plus vigilantes à la qualité des sites et des services proposés.

Le Pays doit également mener une politique visant à améliorer la vie des entreprises en renforçant l'attractivité du territoire par la mise en place de services collectifs à destination des entreprises. Cette action se traduit soit par la réalisation de projet d'aménagement à vocation mixte, soit par l'incitation et l'accompagnement des démarches interentreprises (gestion collective des déchets, structure d'accueil petite enfance, restauration collective,...).

Les pistes d'actions :

- ➔ Développer les zones d'activités d'intérêt départemental, régional et national
- ➔ Conforter les zones d'activités d'intérêt local et requalifier les zones existantes
- ➔ Soutenir les projets d'immobiliers d'entreprises.
- ➔ Favoriser la mise en place de services collectifs pour les entreprises (gestion des déchets, sécurité, restauration collective, structure petite enfance, groupement d'employeurs,...)

2. FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DU PLUS GRAND NOMBRE

○ **MESURE 3 : RENFORCER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX ET DÉVELOPPER LES ACTIONS FAVORISANT L'ACCÈS À L'EMPLOI ET A LA FORMATION**

Favoriser l'accès à l'emploi du plus grand nombre nécessite :

- Une connaissance réciproque des demandeurs d'emploi et des entreprises, de la demande et de l'offre,
- Un accompagnement vers la réinsertion des publics les plus démunis en recherche d'emplois.

Cette connaissance peut être assurée par la mise en réseau sur le territoire, des entreprises, des structures d'insertion, des organismes de formation et des collectivités, permettant ainsi une meilleure osmose de deux mondes (employeurs, employés) qui ont trop souvent tendance à s'ignorer.

Quand aux publics les plus démunis en recherche d'emploi (jeunes, Rmistes, personnes peu ou pas qualifiées, personnes de plus de 50 ans,...), des structures d'insertion existent dont il convient de soutenir l'action.

Les pistes d'actions :

- ➔ Accompagner les actions collectives organisées par les acteurs économiques type opérations « Portes ouvertes des entreprises », « Café Cap pour l'emploi », Forum,...
- ➔ Mettre en place des actions de rapprochement des acteurs : favoriser la connaissance réciproque demandeurs d'emploi/entreprises/acteurs pour l'emploi (Mise en place d'ateliers de formation, d'un « Rallye entreprises »,...
- ➔ Aider les structures d'insertion pour les plus démunis
- ➔ Promouvoir le développement des chantiers d'insertion (dans un régime non concurrentiel)

○ *MESURE 4 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ENTREPRISES / FORMATION / RECHERCHE*

Bénéficiant de plusieurs entreprises leader sur son territoire, le Pays se doit d'accompagner le développement des partenariats entreprises/formation/Recherche tel que le projet de pôle « ALHYANCE Innovation », Centre de ressources scientifiques, technologiques et industrielles dédié à l'information et à la formation sur les nouveaux enjeux énergétiques porté par le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) de Monts en partenariat avec les Universités de Tours et d'Orléans, le Conseil Général d'Indre et Loire, le Conseil Régional du Centre.

3. PARTICIPER À DES DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES LOCALES

○ *MESURE 5 : FAVORISER LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES*

La préservation des équilibres environnementaux passe par le développement des pratiques écologiques. La promotion des démarches éco-citoyennes doit s'organiser autour de la maîtrise des énergies et du développement de **l'utilisation des énergies renouvelables**. Cette exigence concerne les habitants, le monde économique et les collectivités qui se doivent de donner l'exemple.

Le Pays devra identifier une ou plusieurs activités pouvant prétendre à ce type d'installation (équipements publics, ZAC,...) et soutenir financièrement une ou plusieurs opérations pilotes.

Les pistes d'actions :

- ➔ Sensibiliser les habitants et les collectivités à une démarche éco-citoyenne par des opérations d'information
- ➔ Encourager les actions expérimentales en matière de maîtrise de l'énergie et/ou de pratiques écologiques conduites notamment par les collectivités et les groupements professionnels (agriculteurs, ...).

○ **MESURE 6 : ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE DANS SES MUTATIONS**

Les énergies renouvelables et l'utilisation des biomasses constituent pour l'agriculture de nouveaux débouchés. Il conviendra donc de soutenir les projets de diversification agricole en particulier en matière de production de biocarburant ou de biomasse.

D'autres pistes de diversifications de l'agriculture sont à inciter telles que :

- le développement du tourisme vert,
- de nouvelles applications agricoles
- la gestion et l'entretien des paysages surtout sur un territoire périurbain comme le notre.

L'agriculture périurbaine est l'un des moteurs essentiels de l'économie. Les terres agricoles étant une ressource non renouvelable, leurs préservations passent par une protection des espaces agricoles à fort potentiel agronomique par le biais de la procédure de ZAP par exemple (Zone Agricole Protégée) ainsi que par une cohérence avec une politique de développement urbain.

Les pistes d'actions :

- ➔ Développer les fonctions non-alimentaires de l'agriculture (tourisme vert, productions de biomasse, carburant de synthèse, nouvelles applications agricoles (ex : Chanvre),...)
- ➔ Instaurer un débat permanent avec le monde agricole

○ **MESURE 7 : PRIVILÉGIER LES DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES**

Au-delà de la maîtrise des énergies et de la promotion des énergies renouvelables, le Pays souhaite sensibiliser les élus et plus largement, l'ensemble de la population à l'intérêt des pratiques environnementales. Cette sensibilisation s'appuie sur la diffusion de l'information et sur la promotion d'opérations du type démarche HQE (Haute Qualité Environnementale). Un dispositif d'aides financières pourrait être mis en place pour les équipements publics.

Les pistes d'actions :

- ➔ Inciter les collectivités à la mise en place de démarches environnementales (HQE,...) pour la réalisation des équipements publics
- ➔ Soutenir les collectivités pour les initiatives innovantes en matière de pratiques écologiques (véhicule propres, éclairage à faible consommation d'énergie, chauffage solaire,...)
- ➔ Favoriser la mise en place des circuits courts (vente directe,...)

4. FAIRE DÉCOUVRIR ET PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

L'économie touristique et, en particulier, le tourisme de proximité, représentent un véritable potentiel de développement, de richesses et d'emplois. Le Pays étant un passage obligé sur le circuit de la « Loire à Vélo » et sur l'itinéraire des Châteaux de La Loire, la démarche de développement de l'économie touristique vise à augmenter les temps de séjours en proposant des prestations diverses et variées tout en assurant une haute qualité de services.

- **MESURE 8 : DÉVELOPPER LES CIRCUITS CYCLOTOURISTIQUES AINSI QUE LES AUTRES FORMES DE RANDONNÉES ÉQUESTRES, PÉDESTRES,...**

Le territoire dispose déjà d'un maillage conséquent en terme de randonnées pédestres.

Avec le développement en cours de « La Loire à Vélo », la priorité est donnée au développement des circuits touristiques en accompagnement de cette opération :

- en proposant des alternatives à cet axe structurant
- en améliorant les conditions d'accueil des cyclotouristes sur les sites touristiques, dans les communes ou sur les itinéraires : garages à vélo sécurisés, toilettes,...

Il conviendra également de penser à d'autres formes de randonnées telles que les randonnées équestres.

Les pistes d'actions :

- ➔ Réalisation d'un Plan Vélo
- ➔ Favoriser la mise en place du circuit « Vallée de l'Indre » à vélo
- ➔ Création de boucles cyclo spécifiques en lien avec « La Loire à Vélo »
- ➔ Développer les conditions d'accueil des cyclistes (sites touristiques et services de restauration et d'hébergement)

- **MESURE 9 : CONNAISSANCE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI, ARCHITECTURAL ET PAYSAGER EN CIBLANT LE PATRIMOINE ACCESSIBLE ET/OU VISIBLE DES CIRCUITS**

Le Pays dispose d'un potentiel très important en matière de patrimoine bâti, architecturale et paysager. Moulins, châteaux, manoirs et autres petits patrimoines bâtis (lavoirs, loges de vignes,...) sont très nombreux sur le territoire.

Une partie significative de ce patrimoine est accessible et/ou visible des circuits touristiques. Il convient d'en soutenir l'entretien, la rénovation et d'aider à sa promotion.

Les pistes d'actions :

- ➔ Mettre à jour de la signalétique des circuits existants
- ➔ Mettre en place de circuits urbains, de « sentiers pédagogiques »
- ➔ Réhabiliter le petit patrimoine bâti
- ➔ Mettre en valeur et entretien des espaces naturels (bords de rivières,...)
- ➔ Identifier et répertorier le patrimoine (Constitution d'une photothèque,...)

- **MESURE 10 : FAIRE CONNAÎTRE LES PRODUITS DU TERROIR**

La clientèle touristique est toujours friante des produits du terroir. Cette action vise donc à faciliter la connaissance, la promotion et la commercialisation de ces produits en liaison étroite avec les professionnels.

Les pistes d'actions :

- ➔ Inventorier les produits locaux
- ➔ Actions en faveur des marchés (marché itinérant, planification des marchés,...)
- ➔ Mettre en place des opérations collectives type « Secrets gourmands en Touraine ».

○ **MESURE 11 : MISE EN VALEUR DU SAVOIR-FAIRE LOCAL, DES MÉTIERS DE TRADITION ET DE L'ARTISANAT D'ART**

Afin de diversifier l'offre touristique, une attention particulière doit être portée sur la connaissance et sur la valorisation du travail des artisans et plus particulièrement celui des artisans d'art ainsi que sur la reconnaissance des métiers de tradition, en association avec les organisations professionnelles et/ou les chambres consulaires.

Les pistes d'actions :

- ➔ Mettre en place un circuit « Connaissance des artisans d'art et des artistes » (ateliers, stages d'initiation,...)
- ➔ Mettre en place un circuit « Reconnaissance des métiers de tradition »

○ **MESURE 12 : FAVORISER LE TOURISME INDUSTRIEL**

Pour répondre à une demande touristique toujours plus diversifiée, le Pays se doit d'accompagner les projets liés au tourisme industriel tel que le Centre de ressources scientifiques, technologiques et industrielles dédiée à l'information et à la formation sur les nouveaux enjeux énergétiques porté par le CEA dans le cadre du projet de pôle « ALHYANCE Innovation ».

Les pistes d'actions :

- ➔ Promouvoir le projet de Maison des Energies, Centre de culture et de tourisme scientifique, technique et industriel.

○ **MESURE 13 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME LIÉ AU PATRIMOINE FLUVIAL**

Avec deux rivières et un fleuve classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO sur son territoire, l'eau constitue un véritable vecteur touristique. Élément identitaire, il véhicule une image attractive du Pays.

Ainsi le développement des activités sur l'eau (Canoë-Kayak, navigation de Loire, ...) ou sur le bord des rivières (pêche, randonnées, aménagement facilitant l'accès à la rivière,...) est à privilégier.

Afin d'améliorer l'accès à la rivière et en particulier à l'Indre, domaine privé, un travail en partenariat avec les APPMA¹ est à mener afin de les encourager à passer des conventions avec les propriétaires en compensation de l'entretien obligatoire du cours d'eau.

Les pistes d'actions :

- ➔ Valoriser l'activité des Bateliers du Cher
- ➔ Développer les activités de tourisme fluvial et de Canoë-Kayak,... (Création de mise à l'eau pour bateaux, ...)
- ➔ Faciliter l'accessibilité aux rivières (création de pontons pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite, convention entre les riverains (privés, collectivités) avec les APPMA, ...)

¹ APPMA Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

○ **MESURE 14 : DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES**

L'étude Services à la population a mis en évidence une capacité d'hébergement insuffisante par rapport au potentiel touristique. Cette carence en hébergement constitue un frein à l'attractivité touristique et à la capacité à favoriser un temps de séjours plus long des touristes. Cette offre d'hébergement doit être suffisamment diversifiée pour répondre aux attentes de la clientèle et à l'évolution des pratiques.

Les pistes d'actions :

➔ Accompagner les démarches de création d'hébergements touristiques (hébergement de groupe, camping, hôtel, gîte, village vacances, aire de camping-car,...)

○ **MESURE 15 : SOUTENIR LES ANIMATIONS ET DÉVELOPPER L'ÉVÉNEMENTIEL**

Afin de développer un tourisme de proximité et améliorer l'attractivité du territoire, il est essentiel de s'appuyer sur quelques événements phares existants sur le territoire. Le Pays souhaite accompagner le développement des événements majeurs existants sur le territoire (Festival des randonnées, Festival en Confluence,...) afin de mieux faire connaître les communes, découvrir les centres-bourgs, l'artisanat, le patrimoine et les monuments culturels de proximité,...

Les pistes d'actions :

➔ Coordonner et soutenir les événements locaux (Festivals en Confluence : Les musicales, Festival des randonnées en Val de l'Indre,...)

➔ Coordonner les saisons culturelles

5. PROFESSIONNALISER L'ACCUEIL DES TOURISTES

Dans le cadre de la démarche de qualité engagée tant à l'échelle nationale (Plan Qualité France) que départementale, le Pays souhaite accompagner les prestataires et professionnels du tourisme dans la démarche de labellisation. Les touristes étant de plus en plus exigeants et le coût des prestations élevées, il convient d'être irréprochable tant sur l'accueil que sur les prestations.

○ **MESURE 16 : ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES ET LA MODERNISATION DES SITES D'ACCUEIL (DÉMARCHE QUALITÉ)**

Le Pays souhaite encourager et accompagner les deux offices de tourisme dans la démarche de labellisation. Les sites et les hébergements touristiques pourraient également être soutenus dans leur démarche qualité. Ce secteur pourrait viser l'amélioration des prestations proposées : hébergements, aménagement des accès, la signalétique et des conditions de visites de sites touristiques,...

Afin d'améliorer l'accueil et la communication, il convient de poursuivre l'action de concertation et de partenariat entre les deux offices de tourisme du territoire, ainsi qu'avec le groupement des offices du Pays du Chinonais dont fait partie l'office de la Confluence.

Les pistes d'actions :

- ➔ Accompagner la mise en place de la démarche qualité dans les Offices de Tourisme (financement des audits, des actions correctives,...)
- ➔ Favoriser le travail en réseau des offices de tourisme
- ➔ Accompagner la modernisation et la mise en place de la démarche qualité des sites d'accueil (notamment l'accessibilité, la signalétique et l'aménagement des sites pour l'accueil des handicapés).

**2. OBJECTIF STRATÉGIQUE : FACILITER LES
DÉPLACEMENTS « PROPRES »**

2.1 - CONSTAT

L'automobile représente plus de 80 % des déplacements des actifs ; seulement 2,7 % d'entre eux utilisent les transports en commun.

Dans le Pays, seul un actif sur cinq en moyenne travaille dans sa commune de résidence (contre 38% dans le département), ce taux ne dépassant jamais 25 % (Esvres, Monts). Un lycéen ou élève du secondaire sur deux étudie en dehors de sa commune de résidence (40% pour le département).

Le Pays est donc **un territoire ayant une fonction résidentielle importante**, ses actifs occupant majoritairement **des emplois extra-muros**, principalement dans l'agglomération tourangelle en particulier Tours, mais également Joué-lès-Tours et Chambray-lès-Tours.

Le modèle péri urbain actuel implique systématiquement le recours à l'automobile, influençant une croissance du trafic. Les impacts sont nombreux dans le domaine social (impact du coût des transports sur le budget familial,...), et il en est de même dans le domaine de l'environnement (rejet de CO₂, santé publique, sécurité routière,...). De plus, bien que les distances s'allongent, on ne constate pas d'allongement des temps de parcours compte tenu de l'amélioration des infrastructures mais également de l'augmentation de la vitesse. Cette utilisation toujours croissante de la voiture est d'autant plus inquiétante qu'elle se fait sur **des axes saturés**, en particulier les axes pénétrants vers la zone centrale de l'agglomération aux heures de pointes. En 10 ans, le trafic a poursuivi sa hausse au rythme de 2% par an.

La question de l'offre de service de transport public sur le territoire apparaît de manière récurrente, tant les caractéristiques du territoire et son fonctionnement contribuent à faire de la mobilité un élément central de préoccupation :

- étalement urbain,
- éloignement des communes en "confins",
- présence de nombreux équipements hors du territoire, multipliant les déplacements de personnes.

L'ensemble de la population est amené à se déplacer, quels que soient les motifs ou les destinations :

- Accéder à un emploi ou aux services de l'emploi
- Accéder aux services publics (social, ...), aux services de santé
- Accéder aux commerces de l'agglomération,
- Accéder aux équipements scolaires, culturels, loisirs ou sportifs,

Sur le territoire, **la mobilité est considérée comme un handicap** dès lors que l'on ne dispose pas d'un moyen de transport individuel. Ainsi près de 8% des ménages du pays ne disposent pas de voiture. Plusieurs communes atteignent, voire dépassent, le taux de 10% de ménages non motorisés.

Face à une demande croissante due à une démographie en hausse et à un souhait accru de mobilité, **l'offre de transport public reste très insuffisante** :

- **l'offre ferroviaire**, organisée de manière radiale, ne répond qu'à une partie de la demande (les déplacements depuis et vers Tours), et encore de manière insuffisante : plusieurs communes ne sont pas desservies, les fréquences sont peu élevées, l'accessibilité des gares, les horaires ne permettent pas des déplacements en soirée, ...

- **l'offre routière** est principalement calée sur les besoins scolaires : elle est peu lisible et n'offre pas de services permettant de relier facilement deux communes du territoire.

L'offre actuelle de transport public **répond mal aux attentes des différentes catégories d'usagers** : elle ne permet d'effectuer que des trajets vers et depuis Tours, et il est très difficile de se rendre en transport public d'un point à l'autre du territoire, ou vers d'autres communes de l'agglomération tourangelle disposant d'équipements susceptibles d'attirer la population du Pays (Joué-lès-Tours, par exemple, qui dispose de nombreux équipements et services publics, ainsi qu'un équipement culturel de qualité, ou encore Chambray-lès-Tours, ses zones commerciales, ses hôpitaux et cliniques).

CHIFFRES CLES

| |
|--|
| - 100 % des communes desservies par un transport collectif (TER ou <i>Fil Vert</i>) |
| - 8 % des ménages non motorisés |

ATOUTS / DIFFICULTES

| ATOUTS | DIFFICULTES |
|--|--|
| Proximité de l'agglomération tourangelle Présence d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires Réseau de transport en commun desservant l'ensemble du territoire vers l'agglomération 3 pôles de centralité | Circulations transversales difficiles Manque de fluidité vers le noyau urbain de l'agglomération Migrations alternances importantes Transports en commun peu utilisés Gares parfois éloignées des centres bourgs Flux touristiques différents |

2.2 - DECLINAISON DE L'OBJECTIF

L'ambition d'une nouvelle organisation urbaine autour de pôles de centralités est indissociable d'une réflexion sur la mobilité et les déplacements. L'amélioration des transports collectifs sur le territoire du Pays passe par **la concertation entre les autorités organisatrices pour la construction d'une offre de transport en commun, originale, attractive et véritablement alternative à l'automobile.**

La restructuration de l'offre en particulier l'offre ferroviaire doit conduire à la création, l'aménagement, ou l'adaptation de gares :

- Création d'une Gare aux Gués de Veigné (ligne TER Loches – Tours),
- Aménagement, déplacement de la gare de Monts plus au sud de la commune,
- Rétablissement de la ligne TOURS-CHINON indépendante de la ligne TOURS-BORDEAUX (intégration du Pont de la Vendée dans le T.S.P.²)

Le Pays a pour ambition **la mise en place d'un véritable réseau de transport en commun**, axial vers l'agglomération mais également transversal. Cette politique passe d'une part par la promotion de l'utilisation des transports en commun (réhabilitation de l'image des transports, information sur l'offre existante,...) et d'autre part par l'amélioration du service proposé (rabattage sur les gares existantes, amélioration des fréquences, accessibilité, ...).

Toutes les nouvelles opérations d'équipements doivent intégrer la problématique accessibilité comme facteur de réussite.

Le Conseil Général a mis en place un principe de service de *Fil Vert* à la demande sur certains secteurs et/ou à destination de certains publics. Chaque mise en service est organisée à titre expérimental pour 1 an : à la lecture du bilan qui en est alors tiré, le service est maintenu, développé ou arrêté. Des expérimentations de ce type pourraient être envisagées sur le territoire du Pays.

Dans une stratégie globale visant à favoriser l'alternative « au tout voiture », le développement des **circulations « douces »** est également à privilégier. La forte utilisation de la voiture dans les déplacements courts montre la faiblesse des aménagements piétons et deux-roues entraînant pour les pratiquants un sentiment d'inconfort et surtout d'insécurité. Le vélo constitue un des modes de déplacement à encourager :

- en aménageant des **itinéraires cyclables** à l'occasion de la création de nouvelles infrastructures ou de réhabilitation d'infrastructures existantes.
- en aménageant des aires de stationnements sécurisés dans les gares et certaines stations de bus.

L'accessibilité et le déplacement des personnes à mobilité réduite ou malvoyantes doit également être prise en considération.

La stratégie pourrait être axée sur des points multimodaux, accessibles et bien irrigués par les circulations douces et proposant une offre la plus large possible en Transport Collectif (TER, Fil Vert, Fil Bleu). Ces points multimodaux pourraient s'appuyer sur les pôles de centralité.

Proposer des modes de déplacements alternatifs à la voiture devient un objectif essentiel pour en minimiser les impacts environnementaux mais également pour garantir à tous le droit de se déplacer et d'accéder aux services et à l'emploi. Le SCOT de l'agglomération de Tours est l'outil approprié pour définir une politique de déplacements s'articulant avec les autres politiques d'aménagement du territoire (urbanisme, environnement, social, économie,...),

² TCSP Transport Collectif en Site Propre

2.3 - AXES DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de la spécificité du territoire (étalement urbain, éloignement des communes, présence de nombreux équipements hors du territoire,...), le transport est la préoccupation centrale du Pays Indre et Cher. L'offre en matière de service de transport public existante ne répond que très partiellement à la demande.

L'objectif de la politique des transports que le Pays doit mener est de proposer à la population une véritable alternative à l'automobile : cela passe notamment par la mobilisation des autorités organisatrices, œuvrant sur le territoire à se concerter.

Cette politique doit contribuer :

- à promouvoir l'usage des transports en commun,
- à améliorer le service proposé pour répondre aux besoins réels de la population et notamment les personnes à mobilité réduite.

Elle peut s'appuyer sur la création et l'extension de réseau existant, la complémentarité entre le Fer et le bus, ainsi que sur l'étude de solutions alternatives.

6. CRÉATION, EXTENSION ET AMÉLIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

- o **MESURE 17 : MENER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉLIORATION ET L'EXTENSION DES RÉSEAUX DE TRANSPORTS EXISTANTS**

Le Pays se doit tout d'abord de valoriser le réseau actuel :

- en communiquant autour de l'offre de transport existant
- en adaptant l'offre actuelle afin d'en promouvoir l'usage.

Une réflexion sur toute la problématique transport doit également être menée en intégrant à la fois le réseau *Fil vert*, le réseau *Fil bleu*, le réseau TER de la SNCF, ainsi que le développement de la complémentarité Fer/route (rabattage sur les gares, augmentation du nombre de dessertes, harmonisation des tarifications (titre de transport unique,...),...). Une étude type Plan de Déplacement Urbain devrait être lancée à l'échelle du SCOT de l'agglomération tourangelle, territoire pertinent.

Cependant, le Pays ne doit pas exclure la possibilité de mener cette étude à l'échelle de son territoire qui servira de base de négociation dans le cadre de la réflexion menée sur les transports au sein du SCOT de l'Agglomération tourangelle. Cette étude sera alors pour le Pays l'occasion de faire état de ses besoins et de ses propositions en matière d'adaptation, voire de restructuration de l'offre, notamment pour la prochaine mise en consultation des contrats d'exploitation du réseau *Fil vert* ou ceux de *Fil Bleu*. Le transport public sur le territoire doit permettant de satisfaire l'accès aux équipements publics, l'aide à la mobilité des personnes âgées ou des personnes en recherche d'emploi ne disposant pas d'un moyen autonome de déplacement, les besoins associatifs (déplacements de groupes),....

Il est également possible dans l'immédiat de solliciter le Conseil Général d'Indre et Loire afin de mettre en place un système de services à la demande type *Fil Vert* à domicile (personnes âgées, personnes à mobilité réduite), *Fil Vert* de nuit (jeunes publics) et *Fil Vert* à la demande. Rappelons que de tels

services (sur réservation et sur une ligne et arrêts prédéfinis) sont organisés de façon expérimentale pendant 1 an, avant d'être éventuellement pérennisés.

A court terme, et pour des besoins plus ponctuels, la mise à disposition de minibus auprès des associations et structures d'accueil du Pays (Maison des Jeunes, C.A.J., Centre Social) pourra être envisagée.

Les pistes d'actions :

- ➔ Solliciter le SMAT pour élargir le PDU (Plan de Déplacement Urbain) à l'échelle du SCOT de l'agglomération tourangelle
- ➔ Communiquer autour de l'offre de transport existante (diffusion de l'information : carte, horaires, ...)
- ➔ Promouvoir l'usage des transports en commun par une offre adaptée
- ➔ Accompagner la mise en place des transports en commun dans le cadre d'échange sportif ou dans le cadre d'une mutualisation des infrastructures afin de favoriser la pratique des sports et les activités culturelles (minibus,...)
- ➔ Accompagner la mise en place de système de transport type « *Fil Vert* à la demande » : pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite ou malvoyantes, les demandeurs d'emplois, les jeunes,...

○ **MESURE 18 : FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DES GARES SNCF**

Il convient de développer le transport TER en améliorant le service proposé (fréquence, horaires,...) et l'accès aux gares (améliorer l'accès pour les personnes à mobilité réduite et malvoyantes, aménagement des abords (parking, garages à vélo sécurisés, ...), rabattement par bus (avec mise en place d'un ticket unique,...)).

En ce qui concerne plus particulièrement les lignes Tours-Chinon, celle-ci devrait être déconnectée de la ligne TOURS-BORDEAUX, permettant ainsi l'augmentation des fréquences. Pour cela, il serait souhaitable que le projet TCSP de TOUR(S)+ prenne en compte ce problème lors de la reconstruction du pont de la Vendée.

7. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCULATIONS DOUCES

○ **MESURE 19 : INCITER À LA PRISE EN COMPTE DES DEUX ROUES (DÉVELOPPEMENT DES PISTES CYCLABLES, DES PARKINGS VÉLO, ...)**

Plusieurs communes se sont engagées dans la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés (Monts, Ballan-Miré,...). Une extension du réseau cyclable est donc à favoriser :

- pour desservir les pôles d'emplois, les services publics, les établissements scolaires, les équipements culturels, sportifs et de loisirs,...
- pour soutenir le tourisme (liaison Loire à Vélo, projet « Vallée de l'Indre à Vélo »,...)

Cette extension du réseau cyclable doit s'accompagner d'aménagements spécifiques pour les cyclistes : parkings vélo sur les sites, dans les centres bourgs, auprès des différents équipements publics.

**3. OBJECTIF STRATÉGIQUE :
OFFRIR UN TERRITOIRE DE VIE**

3.1 - CONSTAT

Le Pays est un **territoire résidentiel** avec près de 92 % des résidences principales. Le faible taux de vacances (4,3 %) témoigne de **la forte tension sur le marché** du logement.

Le parc de logements se caractérise par une forte proportion de logements de grandes tailles (3/4 des résidences principales sont des T4, T5 et plus). La production est dominée par l'accèsion à la propriété en individuel. L'offre n'est pas assez diversifiée pour permettre le maintien des jeunes sur le territoire et l'accueil des primo-arrivants.

La typologie du parc de logements, la faiblesse de l'offre locative, le manque de logements adaptés aux jeunes combinés au phénomène de décohabitation ne permettent pas d'endiguer le départ des jeunes de 20-29 ans.

Ainsi, le PLH de la CCVI fixe comme objectif l'augmentation de la production de logements de petites et moyennes tailles, et le développement de logements individuels groupés et de petits collectifs peu consommateurs d'espaces.

La politique de l'habitat sur le territoire doit tendre vers une **offre diversifiée** afin de permettre l'accueil de nouveaux habitants, et surtout permettre aux résidents actuels d'engager ou de poursuivre leur parcours résidentiel.

La densité actuelle de **commerces et services**, la proximité des zones commerciales de Chambray-les-Tours et du centre-ville de Tours, rendent tout à fait **convenable le niveau de l'offre** sur le Pays Indre & Cher. Les problèmes se posent davantage en matière d'accès à cette offre : les villes et villages du territoire se sont développés de manière éclatée, et certains hameaux ou lotissements se trouvent de ce fait éloignés des centres-bourgs, lieux de concentration des commerces, services et administrations. C'est notamment le cas de certaines communes (Monts, Savonnières, Veigné) où le mode d'urbanisation dominant (la maison individuelle) a conduit à un étalement important, allongeant les distances d'accès aux lieux de vie et équipements. **L'absence d'un réseau de transport suffisamment dense et efficace** participe en outre à un certain enclavement préjudiciable aux populations concernées non mobiles. La croissance démographique attendue ne pourra qu'aggraver cette situation.

En matière culturelle, **le tissu associatif est relativement dense** (plus de 400 associations), mais déplore régulièrement le manque d'infrastructures et de moyens leur permettant de fonctionner dans de bonnes conditions (espaces polyvalents, salles de musique, salles d'exposition, ...). La seule salle de spectacles du Pays (l'espace Cocteau de Monts) est trop exigüe pour apporter une réponse convenable à l'ensemble des demandes exprimées, et de nombreuses manifestations sont organisées en dehors du Pays (La Riche, Joué lès Tours).

Il est à noter que le Pays Indre et Cher se situe au dessus des moyennes nationales en ce qui concerne la **fréquentation et la pratique des bibliothèques**, ce qui traduit un réel désir de lire, et une attente particulière concernant l'accès à ce type d'équipements.

La **couverture médicale du Pays est moyenne**, en comparaison par exemple de celle du département d'Indre-et-Loire (2,72 professions de santé pour 1 000 habitants contre 4,02 pour le département) : **4 communes n'ont pas de médecins** sur leur territoire (Berthenay, Druye, Truyes et Villandry).

Compte tenu des rythmes de croissance démographique et du vieillissement de la population, la demande de soins et la demande de proximité de l'offre devraient s'accroître dans les années à venir.

L'offre de garde de jeunes enfants reste à améliorer sur l'ensemble du territoire.

CHIFFRES CLES

- Dynamisme démographique (+ 11% entre 90 et 99)
- Plus de 7 500 habitants supplémentaires prévus d'ici 2010
- Population plus jeune que la moyenne départementale (indice de vieillissement : 68,01 contre 94,1 pour le département)
- Population relativement aisée malgré une augmentation des ménages non imposés
- Population familiale : taille de ménages de 2,74 (contre 2,33 pour le département)
- 92 % de résidences principales
- Un tissu associatif dense et dynamique (414 associations)

ATOUTS / DIFFICULTES

| ATOUTS | DIFFICULTES |
|---|--|
| Proximité de l'agglomération tourangelle 3 pôles de centralité Cadre de Vie et espaces naturels Population jeune et aisée consommatrices de services et de loisirs Dynamisme des associations 2 rivières et 1 fleuve classé Patrimoine Mondial de l'UNESCO | Pression urbaine de l'agglomération Croissance démographique et habitat Couverture médicale Vieillesse de la population Vulnérabilité des espaces agricoles, naturels et forestiers face au développement Fragilité des ressources en eau potable Protection contre les risques naturels |

3.2 - DÉCLINAISON DE L'OBJECTIF

Territoire complexe, par son développement, son fonctionnement, sa population, le Pays doit veiller à construire un modèle respectueux de son patrimoine naturel et bâti, de son agriculture et visant à conforter les centralités sur le territoire.

Un des enjeux du projet réside en effet, sur la nécessité de constituer un réseau de pôles de centralité. Ces pôles sur lesquels se développent prioritairement les activités économiques et commerciales, doivent également constituer de véritables espaces de vie en proposant des équipements et des services adaptés aux besoins de la population, quels que soient son âge, sa situation, son handicap,... en prenant en compte, voire en anticipant, les changements sociologiques de la population (vieillesse, familles monoparentales, réduction du temps de travail, chômage des jeunes,...).

Au-delà du renforcement des pôles de centralité, le Pays bénéficiant d'un cadre de vie encore préservé et d'un certain nombre de services sur son territoire ou à proximité, sur l'agglomération, se doit de développer son potentiel « qualité de vie », atout majeur du territoire et de mener une politique volontariste de **préservation et de valorisation de la qualité de vie**.

Compte tenu de la poursuite de la croissance démographique, une demande accrue se fait jour tant dans le domaine de l'**habitat**, des **services à la population** (aide aux personnes,...), qu'en terme de **besoins culturels ou sportifs**. L'enjeu du territoire est de maintenir et de compléter l'ensemble des éléments qui contribuent au cadre de vie : les services aux personnes (petite enfance, personnes âgées,...), les activités de loisirs, sportives ou culturelles mais également le patrimoine et le paysage.

Ainsi cet objectif « Offrir un territoire de vie » s'articule autour de 5 axes :

➤ **Une politique du logement adaptée aux besoins et intégrant une gestion cohérente du foncier.**

La politique du logement sur le Pays doit permettre de répondre aux besoins des différentes générations (jeunes décohabitants, personnes âgées, ...), et veiller à maintenir une mixité sociale. Jeunes, couples ou familles, personnes âgées, etc,... doivent pouvoir trouver un logement adapté à leurs besoins. Cette démarche passe donc par l'élargissement et l'adaptation d'une offre nouvelle de logements :

- diversification des types de logements (locatif, en accession, privé et social),
- diversification des surfaces pour répondre notamment à la demande spécifique des jeunes (Foyer de Jeunes Travailleurs, logements de petites tailles T1,T2 ou T3),...

Compte tenu de la pression foncière, de la présence d'une agriculture périurbaine dynamique et de la nécessité de préserver un environnement de qualité, la politique de l'habitat doit être menée parallèlement à une politique de gestion du foncier. Ainsi des opérations privilégiant des modes de construction peu consommateurs d'espaces seront privilégiées (individuels groupés, petits collectifs, habitat intermédiaire,...).

Chaque opération devra également veiller à tenir compte de plusieurs facteurs, en particulier : la mobilité facilitée et la localisation des emplois.

En complément à cette urbanisation nouvelle, des actions portant sur le logement ancien pourraient s'inscrire dans des opérations de dynamisation de bourg ancien.

➤ **Une offre de services adaptée aux personnes fragiles (Jeunes, Personnes âgées, Handicapés) :** si la politique gérontologique se décline au niveau départemental, le Pays, avec une population plus jeune que la moyenne départementale, ne doit pas négliger cette problématique et doit œuvrer le plus en amont possible sur la mise en place d'une politique d'accompagnement des personnes âgées en favorisant le maintien à domicile (portage de repas) ou la mise en place de structures d'hébergement.

A l'autre bout de la pyramide des âges, le Pays doit accompagner les collectivités dont les besoins vont toujours croissants en matière de politique jeunesse et petite enfance avec notamment l'amélioration des modes de garde.

Malgré la création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, de nombreuses avancées restent à faire dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées. Le Pays souhaite participer en tant qu'acteur local à la lutte contre l'isolement de ces personnes en sensibilisant les habitants, et en incitant les collectivités à prendre en compte les handicaps lors de la conception des équipements, ...

➤ **Une politique culturelle et de loisirs équilibrée**

La population a un mode de fonctionnement de plus en plus urbain et est de plus en plus exigeante en termes de disponibilités et d'accessibilité des services culturels et sportifs.

Toutes les associations sont unanimes pour dénoncer le manque d'équipements, la saturation des équipements existants mais également les manques en terme de structures d'encadrement (administratif, professionnels,...). Ce déficit nuit au développement des activités sportives ou culturelles.

Afin de **favoriser la pratique du sport**, deux axes sont donc proposés :

- la réalisation de nouveaux équipements lourds comme la Piscine communautaire à Monts et d'équipements de proximité,
- la mise en réseau des associations et la recherche de mutualisation des matériels, des équipements voire du personnel avec la création de groupement d'employeurs.

Dans le domaine culturel, l'étude « Services à la population » a fait émerger deux types de besoins :

- **un maillage du territoire en espaces culturels** (Maison de la confluence à Villandry, salles de spectacle et d'exposition à créer) et la coordination des saisons culturelles
- une priorité donnée à **l'activité « Lecture »** avec la recherche d'une mise en réseau des bibliothèques et une mutualisation des fonds de livres, des animations proposées, ...

➤ **Un cadre de vie et un environnement préservé**

La préservation du cadre de vie et de l'environnement est l'un des enjeux forts de cette nouvelle organisation urbaine.

Cette préservation passe par :

- la création de lieux de vie en dynamisant et **confortant les centres bourgs** : espaces de vie avec commerces, services publics, activités, espaces verts,...
- une gestion de l'espace rural avec **une agriculture dynamique**, véritable acteur du paysage.
- le **maintien des espaces boisés, agricoles et ruraux**
- une prise en compte systématique de **l'impact des politiques publiques et privées** (industriels, services publics, habitat, ...) sur le paysage (pollution chimique, visuelle,...) ou sur l'environnement.
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine (bâti, naturel, viticole,...)

➤ **La ressource en EAU = un enjeu**

Facteurs identitaires de notre territoire, les milieux aquatiques jouent un rôle essentiel du point de vue du paysage et de la biodiversité.

Un des objectifs de la directive cadre européenne est d'atteindre en 2015 « un bon état écologique » des rivières. Trois axes sont proposés :

- **la préservation de la ressource en eau potable et l'amélioration de la qualité des eaux** qui passent par la maîtrise des pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole et la protection des points de captage,
- **l'entretien** des vallées, berges et lits des rivières dans un souci de préservation du paysage et de réduction des risques d'inondations,
- **la préservation de la biodiversité** par le maintien et la protection des espaces forestiers, des zones d'intérêts écologiques, des corridors écologiques et de la diversité des espaces naturels.

3.3 - AXES DE DÉVELOPPEMENT

8. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS AUX BESOINS

La croissance démographique et le phénomène de décohabitations,... conduisent à une demande toujours plus croissante en logements notamment en logements de petite taille type T1 - T2 – T3 (30 à 40 %). Les communes doivent veiller à maintenir une mixité sociale par une juste répartition entre logements locatifs et logements en accession à la propriété.

Les opérations publiques ou privées devront en outre s'inscrire dans une démarche de développement durable tant dans la conception des bâtiments que dans l'utilisation du foncier disponible.

○ *MESURE 20 : FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE*

Les communes de Ballan-Miré et de Veigné sont concernées par la loi S.R.U de Décembre 2000. Montbazou après le recensement intermédiaire y sera prochainement soumise : ces communes doivent atteindre 20 % de logements locatifs sociaux. Plusieurs communes ne dépassent pas le taux de 5 %. Ainsi une véritable politique d'habitat sociale doit être menée sur l'ensemble du territoire en tenant compte des contraintes réglementaires (PPRI,...).

○ *MESURE 21 : FAVORISER UNE GESTION COHÉRENTE DU FONCIER*

Compte tenu du coût du foncier et de sa rareté, le développement de l'offre de logement doit s'accompagner d'une gestion cohérente du foncier. La CCVI dans son PLH voté en juin 2005 prévoit un développement des modes de construction peu consommateurs d'espaces c'est-à-dire des logements individuels groupés et des petits collectifs.

9. STRUCTURER ET RENFORCER LES SERVICES D'ACCUEIL ET D'AIDES AUX PERSONNES

○ *MESURE 22 : FAVORISER ET AIDER LA VIE ASSOCIATIVE*

Le Pays bénéficie d'un réseau associatif très dynamique, s'appuyant sur plus de 400 associations. La plupart de ces associations est confrontée aux mêmes préoccupations : manque de moyens en termes financiers bien sur, mais surtout en termes de personnel administratif ou d'encadrement, de matériels, d'équipements,... Elles rencontrent également des difficultés concernant la diffusion de l'information et le manque de bénévoles.

Les pistes d'actions :

➔ Développer la mise en réseau des associations (communication, coordination, échanges inter-associatifs ...)

➔ Développer et mutualiser les moyens mis au service des associations (Etude d'une maison des associations : salle de permanence, salle de réunion, local de rangement, moyens bureautiques,...).

○ **MESURE 23 : DÉVELOPPER L'AIDE ET LE MAINTIEN DES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE**

L'objectif recherché par la politique Personnes âgées du Pays est de créer une chaîne cohérente afin dans un premier temps de favoriser en priorité le maintien à domicile, en accompagnant les personnes âgées, les aidants et les professionnels et de disposer d'une capacité d'hébergements suffisantes dans les structures médicalisées pour les personnes dépendantes.

La priorité donnée au maintien à domicile des personnes âgées se fera en encourageant les services de proximité, les services de portage de repas, le transport,....

Une attention particulière devra donc être portée sur le Schéma départemental des personnes âgées, en cours de révision par le Conseil Général d'Indre et Loire.

Une réflexion pourra être menée au sein du Pays pour la création d'une maison d'accueil temporaire (médicalisée ou non) pour des durées de séjours de 4 à 5 jours.

Cette structure devrait permettre de répondre aux besoins d'hébergements ponctuels en terme de sorties d'hospitalisation, de week-end et les nuits, et devrait également permettre d'accompagner les familles en les aidant à prendre du recul et à récupérer des contraintes, ...

Il est également envisagé la création d'une « Maison de vie », structure permettant la diffusion d'informations destinées aux personnes âgées, à leur famille, aux personnes cherchant à travailler dans ce domaine, d'informations sur les services disponibles, les aides financières, l'APA (Aide pour Personnes Agées), et les formations professionnelles correspondantes. Cette structure pourrait s'appuyer sur le CLIC des 3 vallées et sur les Clubs du 3^{ème} âge pour diffuser l'information.

Les pistes d'actions :

- ➔ Améliorer des services d'aides à domicile des personnes âgées (portage repas,...)
- ➔ Créer un lieu de diffusion de l'information relative aux personnes âgées.
- ➔ Etudier la possibilité d'une maison d'accueil temporaire (médicalisée ou non)
- ➔ Soutenir les projets de structures d'hébergements des personnes âgées

○ **MESURE 24 : FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES**

Les besoins en équipements à destination des jeunes sont toujours de plus en plus nombreux. Confronté aux difficultés des jeunes à s'intégrer dans la société, accrues souvent par des problèmes au sein de leur propre cellule familiale (démission des parents, éclatement des familles,...), le Pays souhaite aider à la réalisation de structures d'accueil, et au renforcement du rôle des animateurs en vue d'accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Les pistes d'actions :

- ➔ Soutenir la mise en place de projets éducatifs (jeunes et ados)
- ➔ Mettre en place une structure d'insertion sociale pour les jeunes (espaces spécifiques, aide à l'emploi, formation,...)
- ➔ Améliorer l'offre des CLSH, des locaux pour les jeunes
- ➔ Création de foyer de jeunes travailleurs

○ **MESURE 25: DÉVELOPPER LES SYSTÈMES DE GARDE JEUNES ENFANTS**

L'offre actuelle en matière de garde de jeunes enfants a beaucoup évolué depuis quelques années, en particulier sur le territoire de la Confluence.

La croissance démographique de territoire, et l'arrivée d'une population jeune doivent inciter à poursuivre cet effort. Le Pays doit donc :

- encourager l'augmentation de places dans les structures d'accueil Petite Enfance, les équipements périscolaires,
- accompagner la création d'emploi et la formation des assistantes maternelles
- dynamiser les relais assistantes maternelles.

Au-delà des problèmes quantitatifs, une amélioration qualitative des modes de garde doit être étudiée en favorisant les rapports intergénérationnels chaque fois que cela est possible.

Les pistes d'actions :

- ➔ Développer les structures d'accueil de la petite enfance avec la Création de 2 pôles Petite Enfance à Monts et Veigné.
- ➔ Développer et améliorer les relais d'assistantes maternelles
- ➔ Etudier l'opportunité de création d'une MAMI (Maison d'accueil Multiservices intergénérationnelle) et soutenir les projets de rapprochement entre générations.

○ **MESURE 26 : FAVORISER L'INSERTION ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES**

De gros efforts sont à faire pour l'insertion des personnes à mobilité réduite dans notre société. Une sensibilisation des différents acteurs doit être menée pour la prise en compte de cette problématique tant dans l'accessibilité des équipements (aménagement urbains, routiers, des bâtiments publics,...) que dans l'insertion à l'emploi.

Les dispositions réglementaires doivent être mises en œuvre : on veillera aux notions de continuité et d'homogénéité primordiales dans le traitement des itinéraires accessibles aux personnes à mobilité réduite. Plutôt que de réaliser des aménagements ponctuels et isolés, on s'attachera à traiter l'ensemble d'un itinéraire, en visant dans un premier temps l'accès aux principaux équipements.

10. DÉVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE ET DE LOISIRS COHÉRENTE

La population du Pays a accès à une grande multiplicité d'équipements sportifs et culturels tant sur le territoire que sur les communes voisines. Cependant, la saturation des équipements sportifs et de spectacle restreint la mise en place de saisons sportives ou culturelles conséquentes.

La présence d'une offre déjà importante suscite auprès de la population une exigence de plus en plus forte. La priorité du Pays porte donc à la fois sur la pratique des sports et sur le développement des activités culturelles.

Il est prévu de soutenir le développement des équipements sportifs sur le territoire en veillant à une mutualisation.

Afin de favoriser la diffusion d'une offre culturelle de qualité à l'ensemble des habitants, la politique culturelle du Pays s'appuie sur trois axes :

- le développement d'une activité « lecture » avec mise en réseau des bibliothèques (bibliothèque pôle et antennes, informatisation des stocks, dotation en matériel et fonds de livres,..).
- la création de salles de spectacles et de cinéma, centres d'expositions, ...
- la mise en réseau des saisons culturelles en s'appuyant sur la présence de l'ensemble Philidor

○ **MESURE 27 : FAVORISER LA PRATIQUE DES SPORTS**

L'offre sportive et de loisirs est un facteur de dynamisme non négligeable pour un territoire. Or, la saturation et le manque d'équipements nuisent au développement des activités sportives (et/ou loisirs). Le Pays se doit de soutenir les projets de création d'équipements nouveaux ou de restructuration d'équipements existants. Ces équipements devront s'intégrer dans le réseau des structures existantes ou à créer sur l'ensemble de l'agglomération.

Ces réseaux d'équipements doivent s'appuyer sur le tissu associatif. La mise en réseau des associations et la mutualisation des matériels, locaux et personnels administratifs et/ou d'encadrements doivent contribuer à l'animation du territoire. Le projet de création de maisons des associations devra être étudié.

Les pistes d'actions :

- ➔ Diffuser l'information relative aux activités, aux équipements, ...
- ➔ Développer et mutualiser les équipements sportifs (et de loisirs) importants : piscine intercommunale à Monts et équipements sportifs de proximité
- ➔ Etudier la faisabilité de maisons des associations

○ **MESURE 28 : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE CULTURELLE**

La commune de Villandry va accueillir dans l'ancien presbytère le projet de la Maison de la Confluence permettant l'accueil de l'Ensemble Philidor.

L'Ensemble Philidor renouvelle l'extraordinaire tradition des ensembles d'instruments à vent du XVIIIe siècle. Il a été fondé en 1992 à Tours, à l'initiative d'Eric Baude et de musiciens professionnels passionnés par la musique et les instruments à vent anciens.

Du baroque au classicisme, de la musique française de la dynastie Philidor aux œuvres pour ensemble d'instruments à vent de Mozart, Krommer, Beethoven,... l'Ensemble Philidor présente chacun de ses programmes sur instruments à vent anciens ou copies (rigoureuses) d'instruments anciens, se référant, dans un souci permanent d'authenticité et de mise en lumière des œuvres, aux plus récentes recherches menées par des musicologues et des facteurs sur l'interprétation, l'organologie et les styles de chacune des époques.

L'Ensemble Philidor est invité dans les plus grands festivals de musique en France, en Europe ainsi qu'en Asie.

La Maison de la Confluence va être au cœur d'un réseau d'espaces de concert, salle de spectacle ou d'expositions tels que la Grange aux Moines de Berthenay ou la salle de spectacle et salle de cinéma sur le Val de l'Indre. En parallèle, une action spécifique auprès des écoles de musique pourra être menée.

Le second volet de la politique culturelle du Pays repose sur le développement de l'activité « lecture » et la mise en place d'un réseau de bibliothèques. Le « désir de lire » est déjà bien ancré sur le territoire mais il souffre de l'exigüité des locaux et du manque de personnel professionnel, une grande majorité des bibliothèques étant gérée par des associations.

Une mise en réseau et une mutualisation des équipements et du personnel apporteront une meilleure qualité de services aux usagers et permettront un partage d'expérience et des bonnes pratiques au niveau des animations ou d'expositions thématiques, l'accueil des écoles,....

Les pistes d'actions :

- ➔ Harmoniser et mettre en réseau les équipements et activités culturels
- ➔ Créer une maison de la confluence ou résidence d'artistes à Villandry
- ➔ Favoriser la création d'espaces d'exposition ou de concerts sur le Pays (Grange de Berthenay,...).
- ➔ Mettre en réseau des bibliothèques du Pays (création et extension des bibliothèques, informatisation, gestion commune des stocks, mise à disposition de personnels compétents,...).

11. PRÉSERVER UNE IMAGE DE QUALITÉ DU TERRITOIRE

La préservation du cadre de vie reste l'un des enjeux majeurs pour un territoire complexe comme le Pays Indre et Cher subissant une forte pression foncière de la part de l'agglomération.

Coupure verte de l'agglomération depuis le SDAU, le territoire du Pays se doit de préserver ses espaces boisés, agricoles, et viticoles. Cette préservation s'appuie sur la gestion qualitative de l'espace et plus particulièrement sur :

- le maintien des espaces boisés, agricoles et ruraux,
- sur une agriculture périurbaine dynamique,
- sur une prise en compte systématique de l'impact des investissements (industriels, services publics, habitat,...) sur les paysages.

o *MESURE 29 : CONFORTER LES CENTRES BOURGS*

Les centres bourgs sont les lieux privilégiés de la vie des communes et le symbole de leur identité. Creuset du « vivre ensemble », ils permettent aux habitants de se croiser, d'échanger, de consommer, de se divertir,...

Cependant, l'enjeu est fort quant à la pérennité de leur rôle de centralité. Les déplacements des équipements publics, des commerces et des services en périphérie impliquent en effet, une perte de substance vitale des centralités.

Par ailleurs, le développement d'un habitat toujours plus à l'écart, ayant comme conséquence un recours obligatoire à la voiture, rompt également les liens de proximité des habitants avec leur centre.

Pour maintenir leur attractivité, les centres bourgs doivent pouvoir continuer à accueillir les fonctions liées aux nouveaux modes de vies. Le renforcement de l'attractivité des centralités ne peut s'engager qu'au travers de politique volontariste de type projet urbain.

Les pistes d'actions :

- ➔ Conforter les centre-bourgs et lutter contre l'étalement urbain (ou consommation inopportune du foncier)
- ➔ Améliorer les entrées de bourgs

○ ***MESURE 30 : MAINTENIR LA COUPURE VERTE EN PRÉSERVANT L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE ET LES ESPACES BOISÉS***

Le monde agricole joue un rôle essentiel dans l'entretien et la préservation du paysage sur le Pays Indre et Cher. Le maintien de l'agriculture périurbaine permet l'entretien des parcelles agricoles en lisière de zones habitées, au maintien d'un paysage agricole ouvert, à l'entretien des parcelles de fonds de vallées, ...

Compte tenu des difficultés d'exploitation de certaines parcelles (parcelles enclavées, en lisière de bâti, en fonds de vallées,...) un dialogue permanent avec les agriculteurs doit être mis en place afin d'essayer de gérer les conflits d'usage très nombreux sur un territoire complexe comme celui du Pays Indre & Cher.

Les pistes d'actions :

- ➔ Modifier les pratiques agricoles liées à la populiculture
- ➔ Maintenir un dialogue permanent avec le monde agricole
- ➔ Accompagner des démarches innovantes pour la gestion des espaces (jachères fleuries,...)

○ ***MESURE 31 : LUTTER CONTRE LA POLLUTION VISUELLE ET FAVORISER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ZONES D'ACTIVITÉS, DES BÂTIMENTS INDUSTRIELS, AGRICOLES,...***

Notre territoire met en avant sa qualité de vie et son cadre de vie. Afin de conserver cette attractivité et ne pas devenir la périphérie de l'agglomération, une attention doit être portée sur les nuisances visuelles.

A l'instar du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine qui a mis en place une charte de l'affichage et de la publicité, le Pays pourrait adapter cette charte et l'élargir à son territoire dans un souci de qualité visuelle.

Cette mesure est également ciblée sur l'intégration paysagère des zones d'activités, des bâtiments industriels, et sur les bâtiments agricole. Des actions de sensibilisation pourraient être mises en place en partenariat avec les chambres consulaires et en particulier la chambre d'agriculture.

Une action ciblée sur les friches en zones d'activités pourrait être menée pour une mise en valeur (jachères fleuries, plantation de biomasse,...).

Les pistes d'actions :

- ➔ Mettre en place une charte de l'affichage et de la publicité sur le Pays
- ➔ Recenser et supprimer les points noirs visuels
- ➔ Soutenir le volet paysager des différents aménagements

○ **MESURE 32 : VALORISER LE PATRIMOINE VITICOLE**

La viticulture représente aujourd'hui une surface restreinte du territoire. Elle a été beaucoup plus développée et il reste de multiples traces de ce passé. Cette mesure vise donc à remettre en valeur un patrimoine souvent oublié en soutenant les opérations collectives mises en place par les viticulteurs ou les organisations professionnelles ou les opérations de préservation et de mise en valeur du patrimoine bâti (loges de vigne,...).

12. PRÉSERVER LA RESSOURCE « EAU »

Avec deux rivières et un fleuve classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, la thématique de l'eau est prédominante sur le Pays tant en terme de ressource que de gestion des milieux aquatiques :

- Ressource Eau Potable, menacée quantitativement avec la surexploitation de la nappe du cénomanien et qualitativement avec la dégradation des eaux de surfaces,
- Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques (entretien, valorisation,...)

Il convient de tout mettre en œuvre pour atteindre ensemble les objectifs de « bon état écologique » fixé par la directive du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et par le Parlement européen et définissant un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Cette directive est appelée à jouer un rôle stratégique et fondateur en matière de politique de l'eau. Elle fixe en effet des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines.

○ **MESURE 33 : PRÉSERVER LA RESSOURCE « EAU POTABLE »**

De nombreuses communes puisent pour leur alimentation en eau potable dans la nappe du Cénomaniens. Cette nappe baisse dangereusement. Il convient donc de prévoir des solutions alternatives pour l'alimentation en eau potable (eau destinée à la consommation humaine) de la population du Pays ainsi que la sécurisation et l'interconnexion des réseaux.

L'amélioration de la qualité des eaux de surfaces passe par l'application de la réglementation en matière d'assainissement (collectif et individuel), la lutte contre les pollutions diffuses par la gestion des eaux pluviales (réalisation de bassins d'orages, limitant la prolifération des zones imperméables,...).

Des actions de sensibilisation contre le gaspillage pourraient être menées auprès des habitants et des collectivités.

○ **MESURE 34 : PRÉSERVER LES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ**

Facteur identitaire du territoire, les vallées et les milieux aquatiques jouent un rôle essentiel sur le territoire du point de vue paysager, comme du point de vue de la biodiversité. Le Pays bénéficie d'une grande richesse naturelle et patrimoniale. Afin de préserver et valoriser ces éléments contribuant à l'attractivité et au cadre de vie du territoire, le Pays souhaite soutenir les démarches visant à préserver, entretenir et valoriser les ensembles paysagers ou naturels (vallées, espaces boisés,...) ainsi que les sites ou espaces remarquables et/ou sensibles du Pays.

Cette mesure a pour objectif d'entretenir et de mettre en valeur ces éléments essentiels du paysage, mais également à réduire les risques naturels et plus particulièrement les risques d'inondations (10 communes sur 13 concernées).

Les pistes d'actions :

- ➔ Favoriser l'entretien des berges et du lit des rivières dans un souci de lutte contre les inondations
- ➔ Soutenir les projets de restauration des ouvrages hydrauliques
- ➔ Entretien des fonds de vallées

4. SCHEMA DE SYNTHESE

ACCOMPAGNER LA MUTATION D'UN TERRITOIRE COMPLEXE EN PERIPHERIE DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

